



39 boulevard du terre  
44100 Nantes

Tel:0661080011

## REGLEMENT INTERIEUR

### Charte de l'école

- Le respect du cadre: éteindre votre portable, en limiter au maximum l'usage pendant les pauses. - Respect de l'utilisation des locaux et du règlement intérieur de l'école.
- Le respect du travail de groupe : être présent pour toutes les séances de travail, ne pas quitter une séance de travail en cour sauf accord avec le formateur,
- Respecter les horaires de la formation début 9h30 , être à l'heure lors de la reprise de la pause du midi.
- Le « secret » du groupe : les problèmes corporels ou difficultés de vies évoquées par un participant ne doivent pas sortir du cadre du groupe.
- Non jugement et respect : chacun a ses qualités et ses difficultés. Il est accepté et respecté dans son corps et dans sa réalité de vie.
- Non-dits : si vous éprouvez une difficulté avec un autre participant que vous ne pouvez éclaircir en parlant directement avec la personne concernée, le mieux est d'en parler avec le formateur qui vous aidera à faire la part des choses. Tout non-dit perturbe le fonctionnement d'un groupe.
- En cas d'annulation, aucun acompte ne sera remboursé

Ce règlement intérieur est destiné à définir les droits et les obligations des élèves du 3 eme lieu et leur permettre de savoir organiser leur autodiscipline au sein des établissements (art L6353-4 et suivants du code du travail).Ce règlement sera affiché au sein même de l'école, sera envoyé par mail ou par courrier sur demande et sera fourni dans le livret d'inscription. Toute personne ayant rempli les modalités d'inscription à l'école est soumis à ce règlement

l'Inscription :elle doit comporter

- la fiche d'inscription de l'école remplie et signée
- Le règlement intérieur signé
- Un acompte de 50 € (en cas d'annulation, aucun acompte ne sera remboursé), le solde restant sera versé lors de la formation soit 330€ .

## Clôture des inscriptions

Les délais d'inscription aux stages sont clos 15 jours avant le début du stage.

## Délais de rétractation

A compter de la date de signature de la fiche d'inscription, l'élève dispose de 10 jours ouvrables de délais de rétractation. Il nous fera parvenir son désengagement par Lettre Recommandée AR. Dans ce cas l'acompte lui sera remboursé. Passé ce délais de rétractation, les sommes versées ne seront pas rendus.

## Annulation d'un stage

En cas d'annulation d'un stage du fait de l'école ou du formateur (accident, maladie, imprévu exceptionnel...) ou d'un nombre insuffisant d'inscrits (2 stagiaires au minimum), les sommes versées ne seront pas remboursées mais reportées pour suivre un autre cycle de formation.

## Absences aux stages ou abandon de formation

L'école n'effectue aucun remboursement de stage pour absence ou abandon de formation (sauf cas de force majeure) ou annulation. L'élève pourra changer les dates de session de formation au plus tard 15 jours avant le début de la session choisie. Au-delà, la session sera due et ne sera pas remboursée. En cas de force majeure avérée, une autre date de formation sera proposée. Cas de force majeure avérée : accident de la route sur le trajet domicile / centre de formation, maladie ou incapacité temporaire de travail du stagiaire sur présentation d'un certificat médical, décès d'un proche parent (ascendant ou descendant).

## Refaire un stage

Tout élève de l'école qui a réglé et effectué un stage est libre d'y participer à nouveau une fois pour la somme de 150,00€ s'il l'estime nécessaire et ce dans la limite des places disponibles (Il remplira une fiche d'inscription pour valider son engagement à être présent ce jour-là et un acompte de 50€)

## Exclusion

Si le comportement d'un stagiaire ne respectait pas le code d'éthique ou le règlement de l'école, le formateur se donne le droit de l'exclure du cours, sans remboursement des frais engagés.

## Présence aux cours

Chaque stagiaire s'engage à un investissement personnel important. Son assiduité est indispensable. Le stagiaire en se doit d'être présent à l'ensemble des modules du cursus et est tenu d'effectuer le cursus jusqu'au bout.

## Horaires de formation

Les cours ont lieu de 9h 30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 pauses comprises, soit 7h00 par jour de formation. Un aménagement de ces horaires pourra être convenu entre le groupe et le formateur en début de session si cela est possible. En cas d'incidents survenant durant une absence délibérée du stagiaire l'école se dégage de toute responsabilité.

## Ponctualité

Les locaux de l'école ouvrent leur porte le matin à 9h25. En cas de retard, le formateur est en droit de ne pas les accepter. De même il ne sera pas possible de quitter la formation avant 18h00, sauf cas exceptionnel. A chacun de s'organiser pour se libérer de tout engagement avant l'heure (voir règles de respect du groupe).

### Perte des supports pédagogiques

Il est possible de demander un double de tout support pédagogique. Cette demande sera facturée 30,00€ hors frais d'envoi. A savoir que l'école met à disposition de chaque élève ayant suivi un module ou cursus un ensemble de supports visuels pédagogiques gratuitement.

### Cas de différent

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le Tribunal de Nantes sera seul compétent pour régler le litige.

### Photo et enregistrement sonores ou vidéo

Il est formellement interdit de faire des photos ou des enregistrements pendant les cours sans l'accord du formateur.

### Tenue vestimentaire

Elle est libre, confortable, pied nu ou en chaussons.

### Accidents

Le 3<sup>ème</sup> lieu n'est pas responsable des accidents éventuels qui peuvent survenir pendant le stage. Chaque stagiaire doit avoir une assurance en responsabilité civile couvrant les risques et dommages qu'il pourrait occasionner aux autres personnes et aux installations dans le cadre du stage.

### Spectateurs

Les cours ne sont pas ouverts au public, il est absolument impossible d'en être le spectateur.

### Vol

Le 3<sup>ème</sup> lieu n'est pas responsable des vols qui pourraient avoir lieu dans ses locaux. Il est vivement recommandé de venir sans objets de valeur et de faire preuve de vigilance

### .Défense de fumer

Il est formellement interdit de fumer dans l'ensemble des locaux.

### Hygiène et sécurité

L'école met à disposition des élèves l'ensemble du matériel pour le bon déroulement de chaque stage. Il se chargera du nettoyage du linge quotidiennement. Le lavage des mains est suggéré après chaque pause, ainsi qu'après chaque changement de partenaire. Les vêtements utilisés lors des stages seront consacrés à cette seule pratique du massage. Il est interdit de circuler avec des chaussures allant à l'extérieur dans la salle de cours. Les élèves sont priés de marcher pieds nus ou en chaussettes.

### Utilisation des locaux

Les stagiaires doivent veiller à la propreté des locaux (salles de formation, pièces communes, sanitaires, cuisines...) et à la sauvegarde du matériel. Nous attirons tout particulièrement l'attention sur l'utilisation de l'huile. Chaque élève a la responsabilité de protéger le matériel de sa propre pratique. Durant les formations et lorsque les salles sont mises à disposition des stagiaires en dehors des heures de cours, les élèves doivent se comporter de manière la plus civique et observer les règles de bonnes conduites. Les agissements quelque'ils soient, contraires au respect, à l'intégrité, à la déontologie de notre école, à l'esprit civique et laïque sont formellement condamnés et exposent leurs auteurs à de lourdes sanctions, sans préjudices des réprimandes de droit commun

Respect des droits de l'Homme et des libertés

Cet établissement est laïc. Spirituel MAIS laïc. Il est formellement interdit de faire la publicité, la propagande ou simple présentation de quelque groupe d'idéologie religieuse ou politique qu'il soit. La présentation de pratiques spirituelles, par des formateurs, tel que le qi qong, la Méditation, le Travail Energétique, ou autres techniques martiales sont exempt de toutes croyances religieuses. Tout élève tenant des propos racistes, religieux, politiques, fanatiques, sectaires, ou allant contre le respect des droits de l'Homme et des libertés sera immédiatement exclus

.Nom du stagiaire

A,

Signature précédée de la mention «lu et approuvé» Le